



# Programme SYCEROV

## SYNERGIES CÉRÉALIERS

## ÉLEVEURS OVINS

# RAPPEL DES OBJECTIFS

Le programme SYCEROV avait pour objectif de contribuer au développement de synergies entre céréaliers et éleveurs ovins, grâce à la valorisation des complémentarités permises par le pâturage par les ovins de couverts végétaux, repousses, chaumes, et autres surfaces additionnelles présentes en système de grandes cultures. En effet, cette valorisation présente des intérêts potentiels en matière de :

- réduction des impacts environnementaux des systèmes céréaliers (moins de recours aux produits phytosanitaires et aux énergies fossiles) et des élevages ovins (consommations d'énergie, bilan des minéraux, émissions de gaz à effet de serre),
- sécurisation des systèmes d'alimentation des élevages ovins, dans le cadre du réchauffement climatique, avec une amélioration de l'autonomie alimentaire et une réduction du coût alimentaire.

La 1<sup>re</sup> étape du projet consistait à suivre une quinzaine de situations de collaborations éleveurs-céréaliers : pratiques de pâturage mises en place, évolution des pratiques des céréaliers, modes d'organisation du travail, cadre de collaboration. Les résultats de cette première étape devaient permettre de chiffrer les bénéfices réciproques, pour les éleveurs et céréaliers, sur les plans environnementaux et économiques, ainsi que de formaliser différents types de supports permettant leur développement (témoignages, guide technique, etc.).



## DÉROULEMENT DU PROJET

Le projet prévoyait le suivi pendant 2 années de 15 couples céréalier-éleveur ovin. Dans la mesure où il n'a pas été possible de trouver 15 situations de pâturage externe, quelques cas de pâturage de couverts internes aux exploitations ont été intégrés (systèmes mixtes ovins plus grandes cultures).

La 1<sup>re</sup> année (automne-hiver 2020-2021), 15 éleveurs et 6 céréaliers ont été enquêtés. 4 enquêtes portaient sur du pâturage externe exclusif, 3 sur des situations mixtes et 8 sur du pâturage interne exclusif. La 2<sup>e</sup> année (automne-hiver 2021-2022), 2 cas de pâturage externe ont pu être recrutés en plus (dont un concernant des agneaux sevrés, une pratique a priori très originale), mais en parallèle 2 éleveurs ayant eu recours au pâturage externe la 1<sup>re</sup> année ne l'ont pas fait la 2<sup>nd</sup>e année.



## NATURE DES COUVERTS PÂTURÉS

Les surfaces concernées sont essentiellement des couverts, plus quelques cas de chaumes ou de repousses de cultures, voire quelques prairies. En complément de ces couverts, certains éleveurs valorisent également des vergers, vignes, parcs à volailles, parc photovoltaïque, éco-pâturage, etc.

Les espèces utilisées pour implanter les couverts sont très variées. Ces couverts peuvent être monospécifiques, à base de brassicacées (colza le plus souvent, navette, navet), de légumineuses (trèfle), ou de phacélie, une espèce particulièrement adaptée aux couverts, avec une production de biomasse importante et une destruction facile, mais de faible valeur alimentaire et peu appétente.

Toutefois les couverts implantés sont le plus souvent des mélanges, parfois simples (colza-RGI, méteil type vesce-avoine, etc.) ou plus généralement assez complexes (jusqu'à 6 espèces différentes), notamment ceux destinés aux surfaces sous statut de SIE (Surfaces d'intérêt écologique).

## Diversité de la composition des couverts pâturés

Autres	Moutarde				X						X	X	X				X		
	Phacélie					X		X	X	X			X				X		X
Oléagineux	Lin									X									
	Tournesol				X					X									
Protéagineux	Pois																	X	X
	Féverole																	X	X
	Vesce								X	X								X	X
Trèfles	Trèfle Micheli		X	X													X		
	Trèfle vésiclé			X															
	Trèfle squar.		X	X		X													
	Trèfle incarnat			X							X	X			X	X			
	Trèfle d'Alex.					X						X	X		X	X			
	Trèfle blanc					X											X		
	Trèfle violet									X					X	X			
Graminées	Sorgho					X													
	Moha												X						
	Triticale					X													
	Seigle								X										
	Sarrazin												X						
	Avoine noire									X									
	Avoine brsil.											X							
	Avoine rude						X												
	Avoine d'hiver							X	X	X							X	X	X
	RGA					X													
	RGI	X	X	X		X							X						
	Brassicacées	Radis					X		X	X	X	X							
Navet			X	X	X	X	X	X											
Navette						X													
Colza		X	X	X	X	X	X												



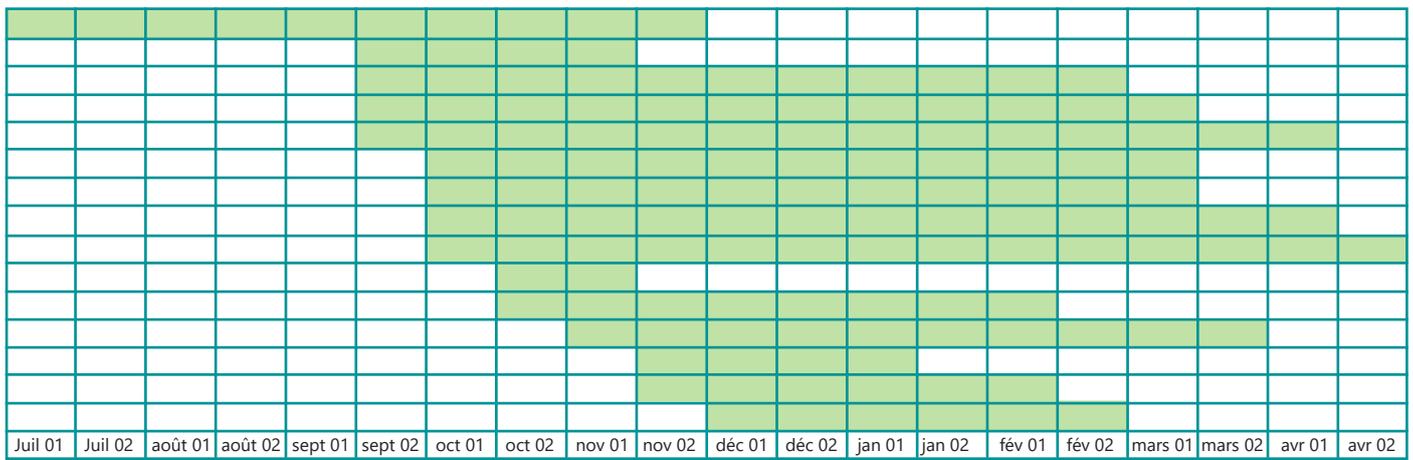
## DISPONIBILITÉ DES COUVERTS

Sur les 15 élevages observés, les couverts assurent en moyenne 4,5 mois de pâturage, de début octobre à mi-février (sans compter les autres surfaces additionnelles disponibles). Mais la période de valorisation des couverts par le pâturage est très variable. Elle est fonction de leur date de semis mais aussi de leur date de levée (liée à la pluviométrie), puis de leur date de destruction pour l'implantation de la culture suivante. Cette période de valorisation est aussi liée à la disponibilité des lots de brebis, qui se

termine souvent aux premiers agnelages.

Ainsi en 2021, avec une bonne pluviométrie le premier couvert a pu être pâturé dès début juillet (navette), mais cela reste exceptionnel. A l'opposé la rentrée la plus tardive ne s'est faite que début décembre (colza). Les sorties les plus précoces (mi-novembre) sont d'abord liées à des rentrées en bergerie de brebis agnelant à contre-saison. La sortie la plus tardive s'est faite début mai (mélange complexe).

### Calendriers des périodes de valorisation des couverts dans les 15 élevages



Avant la période de disponibilité des couverts, des parcelles de chaumes ou de repousses (notamment de colza) peuvent être valorisées dès l'été (4 éleveurs sur 15 en 2020, 3 en 2021). Un cas de glanage d'épis de maïs en septembre par des brebis en gestation a également été observé en 2021. Si des cas de pâturage de cultures ratées, ou trop avancées pour la récolte, ont été rencontrés (pois, maïs, colza), le pâturage de céréales avant tallage, pratique qui connaît un regain d'intérêt dans le Bassin parisien, n'a pas été observé.

Au-delà des surfaces destinées aux cultures, la moitié des éleveurs enquêtés valorisent d'autres ressources externes : prairies naturelles ou temporaires, vignes, vergers, peupleraies, parc photovoltaïque, éco-pâturage, etc. Les couverts ne sont alors qu'une des ressources disponibles tout au long de l'année, mais leur rôle est en général primordial.

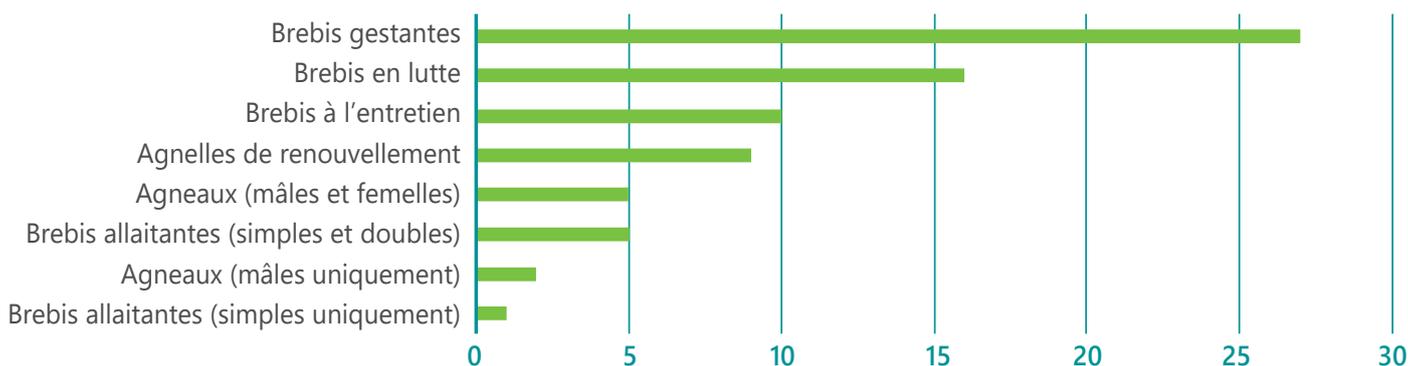


## CATÉGORIES ANIMALES PÂTURANT LES COUVERTS

Les animaux concernés par le pâturage sur les couverts sont le plus souvent des brebis gestantes (pâturage d'automne-hiver de brebis mettant bas en saison), ou en lutte (notamment flushing sur colza), ou encore des brebis vides. Un même lot de brebis peut commencer le pâturage de couverts à l'entretien, puis pendant la lutte, et ensuite en gestation. La mise en lutte sur colza en culture dérobée est une pratique traditionnelle en Pays de la Loire qui donne de très bons résultats de prolificité.

On trouve aussi quelques lots d'agnelles, les agneaux de boucherie et les brebis allaitantes étant les catégories les moins bien représentées. Lorsque le pâturage de couverts se prolonge jusqu'en fin de gestation, les brebis sont le plus souvent rentrées en bergerie dès les premiers agnelages, comme pour du pâturage de prairies.

## Nombre cumulé d'élevages selon le stade physiologique au pâturage de couverts (sur les deux années étudiées)



### ORGANISATION DU TRAVAIL

Même en situation de pâturage externe, les parcelles valorisées sont généralement à proximité de l'exploitation, avec une distance maximum de 4 km (une exception allant jusqu'à 40 km). Les éleveurs refusent en effet la mise en place du pâturage sur des parcelles trop éloignées, pour limiter le supplément de travail (transport des animaux, surveillance, rotation des lots) par rapport à du pâturage classique sur les prairies de l'exploitation.

En général le temps nécessaire au transport des animaux et à l'installation de la clôture est de l'ordre d'une demi-journée, plus un temps identique pour le rapatriement du lot, soit une journée en tout. Le transport s'effectue si nécessaire avec une bétailière, parfois en propriété collective dans le cadre d'une CUMA.

En externe comme en interne, le pâturage est géré avec des clôtures électriques mobiles, filets ou fils, parfois en fil avant-fil arrière. Les lots sont le plus souvent déplacés tous les 2 à 3 jours, avec un temps de travail de l'ordre d'un quart de journée à une demi-journée, y compris le temps de débroussaillage préalable à la pose de la clôture électrique.

La surveillance des lots est en général quotidienne, selon le stade physiologique, avec un temps passé de l'ordre d'une demi-heure par lot (plus important en fin de gestation). Cette surveillance est parfois déléguée au céréalier.

Les animaux ne sont pas complémentés ni affouragés et n'ont généralement pas besoin d'être abreuvés (quelques cas toutefois en Vendée), vu la teneur en eau des ressources pâturées en hiver.



### CONTRACTUALISATION

Le principal réseau mobilisé pour mettre en place du pâturage externe est le voisinage, le plus souvent sans cadre particulier, ou plus rarement grâce à une structure de type CUMA ou AMAP. L'origine de la demande de pâturage de couverts est assez équilibrée entre éleveurs et détenteurs de couverts. Selon les situations étudiées la pratique peut-être très récente (cas d'une installation en élevage ovin) ou dater de plus de 20 ans. Cette forte ancienneté correspond à l'historique d'un berger sans terre, un schéma autrefois classique de production en élevage ovin, au moins en période d'installation, devenu quasiment inexistant en Pays de la Loire comme dans la plupart des autres régions. Cette pratique perdure toutefois en PACA, tout en étant très minoritaire ("herbassiers").

Que la relation soit ancienne ou récente, les contrats restent toujours verbaux, avec 3 types de relations économiques :

- Le plus souvent la surface est mise à disposition gratuitement, notamment lorsque le mélange semé reste choisi par le céréalier (cf. contraintes d'espèces à semer en SIE, la semence étant achetée par le céréalier par sécurité).
- Les éleveurs peuvent aussi payer la semence du couvert (partiellement ou en totalité), surtout s'ils souhaitent des espèces plus adaptées au pâturage (30 à 60 €/ha : colza, mélange avec légumineuses, etc.).
- On peut également trouver des facturations de type "achat d'herbe", basées soit sur l'estimation de la valeur sèche valorisée (de 15 à 45 €/tMS selon la qualité de la ressource : herbe, maïs, etc.), soit sur le fermage proratisé en fonction du temps de pâturage (40 à 50 €/ha).



## MOTIVATIONS ET FREINS AU PÂTURAGE DE COUVERTS : point de vue des éleveurs

Pour les éleveurs, la première motivation est liée à une réduction du coût alimentaire : plus de pâturage, moins de stocks à produire ou à acheter. Le recours aux couverts permet une baisse du chargement sur la surface de base, ou encore la possibilité d'augmenter le troupeau sans acheter de stocks.

Cet apport des couverts et des autres surfaces additionnelles dans le système d'alimentation a été apprécié via la méthode des journées-brebis, utilisées pour mesurer les contributions des parcours en système pastoral : nombre de brebis du lot x temps de séjour x % de couverture des besoins alimentaires/effectif total du troupeau x 365 jours. Sur la 2<sup>e</sup> année de suivi, ce ratio varie de 8 % à 84 %. Le maximum correspond à un ex-berger sans terre, qui dispose toujours d'assez peu de foncier. Avec une moyenne proche de 30 %, la contribution des surfaces additionnelles est significative dans le système d'alimentation des élevages concernés. On peut toutefois remarquer que les valeurs les plus élevées (40 % et plus) correspondent à des troupeaux ne dépassant pas 300 brebis. Les grands troupeaux bénéficient d'une meilleure assise foncière leur permettant de moins dépendre des surfaces additionnelles.

Les autres motivations des éleveurs sont l'économie de place en bâtiment, la possibilité de dégager plus de surface pour les cultures et une moindre charge de travail liée à davantage de pâturage (et plus ponctuellement une moindre pression parasitaire sur les prairies de l'exploitation).

En pâturage externe, la principale contrainte évoquée est le risque de divagation des animaux, avec la question de la responsabilité liée aux dommages éventuels. En pâturage externe comme interne, on peut pointer le risque de prédation ou de vol, comme les autres aléas liés au pâturage : boiteries (conditions hivernales humides, sol argileux), brebis sur le dos, etc.

Globalement les éleveurs considèrent qu'ils ne supportent pas le coût d'équipements spécifiques pour le pâturage des surfaces additionnelles, notamment externes, dans la mesure où ils valorisent ces équipements (clôtures électriques, bétailière) sur d'autres types de surfaces.



## MOTIVATIONS ET FREINS AU PÂTURAGE DE COUVERTS : point de vue des céréaliers et autres détenteurs de couverts

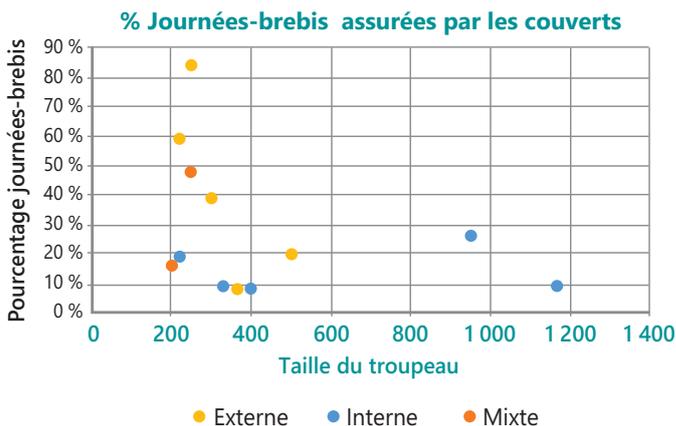
Les détenteurs de couverts sont pour partie de purs céréaliers mais surtout des éleveurs de bovins ou de porcs disposant de surfaces de cultures (systèmes mixtes élevage plus cultures). Comme certains éleveurs pâturant des couverts en interne, ils mettent en avant les économies réalisées sur le broyage (mécanisation, temps de travail), de l'ordre de 30 €/ha, hors temps de travail. La fertilisation organique apportée par les brebis est parfois évoquée. Plus rarement, l'impact environnemental lié à la

substitution du broyage mécanique par du pâturage peut être mentionné. Toutefois la réduction des IFT n'a pu être mise en évidence, dans la mesure où le glyphosate n'était déjà plus utilisé : les couverts pâturés étaient pour un tiers en SIE et pour un autre tiers en agriculture biologique.

D'autres détenteurs de couverts considèrent qu'ils ne gagnent rien au pâturage de leurs couverts par les ovins, qu'ils font juste "plaisir à l'éleveur". C'est notamment le cas lorsque, faute de suffisamment de brebis disponibles au cours de l'hiver, le couvert repousse après pâturage et doit être broyé avant l'implantation de la culture de printemps. Le piétinement du sol par les brebis, parfois craint par les détenteurs, n'a pas été réellement mis en avant comme limite au pâturage des couverts.

Lorsque des prairies sont pâturées en complément des couverts, leurs détenteurs pointent que le déprimage assuré par les ovins permet de décaler la pousse de l'herbe et d'améliorer la qualité du foin vendu.

### Part des besoins du troupeau couverte par le pâturage sur les surfaces additionnelles, selon la taille du troupeau et le mode de pâturage (externe, interne ou mixte) (automne-hiver 2021-2022)



## CONTACTS

### Chambre d'agriculture des Pays de la Loire :

- Laurent FICHET, chargé de mission en filière ovine  
02 41 33 61 25  
laurent.fichet@pl.chambagri.fr
- Stéphane MIGNE, chargé de mission en filière ovine  
02 51 36 82 77  
stephane.migne@pl.chambagri.fr
- Aurore PRIEUR, chargée de mission en filière ovine  
02 41 18 60 25  
aurore.prieurdelacombe@pl.chambagri.fr

